

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Laurent FOUQUET, notaire à ZONZA, le 6 mai 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil, du chef de :

1°- Monsieur Jean André **MALLARONI**, retraité, époux de Madame Marguerite Marie Thérèse **ALBRECHT**, demeurant à PFASTATT (68120) 20 rue de la Cascade.

Né à MAZAGAN (MAROC) le 4 septembre 1934.
Décédé à MULHOUSE (68100) le 9 septembre 2009.

2°- Monsieur Denis **MALLARONI**, retraité, demeurant à SOTTA (20146) hameau de Valavo.

Né à MAZAGAN (MAROC) le 29 mai 1938.
Veuf de Madame Sylviane **BERGAMASCO** et non remarié.

A concurrence de moitié indivise chacun.

Concernant les biens immobiliers ci-après désignés :

IDENTIFICATION DES BIENS

Article un

DÉSIGNATION

A SOTTA (CORSE-DU-SUD) 20146, Lieu-dit Argia.

Deux parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	97	ARGIA	00 ha 04 a 01 ca
F	98	ARGIA	00 ha 03 a 40 ca

Total surface : 00 ha 07 a 41 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Article deux

DÉSIGNATION

A SOTTA (CORSE-DU-SUD) 20146, Lieu-dit Valdarello.

Diverses parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	124	VALDARELLO	00 ha 02 a 40 ca
F	125	VALDARELLO	00 ha 37 a 42 ca
F	126	VALDARELLO	00 ha 06 a 40 ca

Total surface : 00 ha 46 a 22 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

*Pour avis
Maître Jean-Laurent FOUQUET*

Adresse mail de l'étude : villanovafouquet.20066@notaires.fr